



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3924

Lyon 5e - Lancement de l'opération n° 05348001 "Aménagement du Parc promenade Elise Rivet" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015 - 2020" - Programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3924 - LYON 5E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 05348001 "AMENAGEMENT DU PARC PROMENADE ELISE RIVET" - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1 "AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET VERTS 2015 - 2020" - PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », AP n° 2015-1, programme 00012, dont fait partie le parc Elise Rivet à Lyon 5^e, présenté aujourd'hui.

Le 5^e arrondissement possède de nombreux espaces verts publics ou privés qui constituent une « trame verte » remarquable faisant partie de l'identité de l'arrondissement. La topographie collinaire, les balmes, et la présence d'infrastructures contraignantes, ont permis paradoxalement de conserver sur ce territoire densément habité un grand nombre d'espaces verts et de terrains végétalisés naturels assez vastes.

La création du parc-promenade Elise Rivet participera à ce maillage.

Le site est situé en partie en contrebas, en partie en surplomb, des voies publiques qui le bordent, à savoir la rue Joliot-Curie, la rue des Noyers et le boulevard Eisenhower.

Sa topographie interdit tout accès PMR au futur parc depuis ces trottoirs. Il est aujourd'hui constitué d'une prairie en pente, longue et étroite, ponctuée de quelques arbres fruitiers vieillissants, et accueillant un jardin partagé « provisoire » de 250 m². Sa limite Ouest est constituée d'un mur haut qui la sépare d'un immeuble puis d'un terrain en friche bordant l'avenue Eisenhower. A l'Est, elle est surplombée par un talus boisé très pentu. Au Nord et au Sud, elle est bordée de talus enherbés.

L'opération vise à créer sur ce site un parc « promenade » champêtre et bucolique.

Le parc permettra de relier à pied la rue Joliot-Curie à la rue des Noyers.

Le jardin partagé sera intégré de façon définitive dans le cadre du parc sur une surface d'environ 400 m². Le talus boisé très pentu sera rendu inaccessible au public pour des raisons de sécurité.

Ce jardin proposera au public les fonctions de promenade, d'aires de jeux, de détente et de lien social.

Le terrain d'emprise, propriété de SLC Pitance, sera cédé à la Ville de Lyon selon les termes d'un accord obtenu lors de la réalisation de l'opération immobilière de la rue Joliot-Curie.

La parcelle de 1 800 m² située sur le terrain de la Métropole, à l'angle de l'avenue Eisenhower et de la rue des Noyers, sera rattachée au parc et aménagée. La surface totale du parc s'élèvera ainsi à 8 000 m².

La Direction des Espaces Verts – pôle Aménagement des Paysages Urbains- est chargée de la conduite globale de cette opération, et de sa conception.

Le montant global de l'opération est estimé à 700 000 €. Cette opération est à financer par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-1 « divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » programme n° 00012. Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 60 000 € TTC et celui des travaux, à 640 000 € TTC.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées conformément au code des marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 5^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 05348001 « Aménagement du Parc promenade Elise Rivet » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme n° 00012.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la ville, sur le programme 00012, AP 2015-1, opération 05348001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823.

3 - L'échéancier prévisionnel susceptible de variations compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :

- 2018 : 40 000 € TTC ;
- 2019 : 660 000 € TTC.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

5 – M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO